



présents :

Messieurs	Pascal Uehlinger Marc Kilcher Philippe Decrey	maire conseiller administratif conseiller administratif
Monsieur	Philippe Zaugg	président du conseil municipal
Mesdames	Julie Bersier Katia Contreras Janine Delmenico Nadia Giacobino Fidelina Gomes Dias	Katia Gregori Marta Macchiavelli Heidi Tercier Jacqueline Tomasini
Messieurs	Andrew Arpidone Daniel Avigdor Philippe Calame Marcel Constantin Bruno Da Silva Martin Germann Edouard Houman Stephen Knörr	Alain Nicolet Philippe Noël Hans Rudolf Roth Adrien Rufener Guy Saudan Ashwani Singh Richard Stark Florian Wünsche
<u>excusés</u>	Joseph Camuglia	

ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2016
2. Assermentation de M. Guy Saudan, conseiller municipal du parti démocrate chrétien (PDC) en remplacement de M. Philippe Demierre, démissionnaire. (DM-16-04)
3. Communications du bureau du conseil municipal.
4. Communications du conseil administratif.
5. Rapports des commissions.
6. Bouclage des crédits d'investissements. (RA-16-04)  
(DA-16-35), (DA-16-36), (DA-16-37), (DA-16-38)
7. CEVA – voie verte  
Constitution de servitudes d'usage public et de passage pour la voie verte. (DA-16-39)



8. Demande d'un crédit d'étude de CHF 72'500,- en vue du réaménagement du parc Munier. (DA-16-40)
9. Demande d'un crédit de CHF 291'000,- en vue de la révision du plan directeur communal. (DA-16-41)
10. Création d'une servitude d'usage de stationnement à charge de la parcelle n°3884 – sise avenue Tronchet 13. (DA-16-42)
11. Demande d'un crédit de CHF 300'000,- en vue du réaménagement temporaire de la parcelle n°3963 - villa Minazzi–ch. Bois-Des-Arts 52. (DA-16-43)
12. Projet de délibération
13. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Andrew Arpidone, conseillers municipal, ayant comme intitulé : (MM-16-06)  
– « revalorisons le « Mérite Thônésien »
14. Propositions du conseil administratif.
15. Questions écrites.
16. Propositions individuelles.

#

M. Knörr propose une minute de silence en mémoire des victimes de l'attentat de Berlin.

M. le Président prend note de la proposition de M. Knörr et passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire rappelle que la décision revient au Président, mais suppose qu'une minute de silence devrait être portée à l'ordre du jour de chaque séance du conseil municipal si les élus devaient honorer chaque mort tragique qui se produit de par le monde.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2016 est approuvé par 22 voix pour et 2 abstentions

2. Assermentation de M. Guy Saudan, conseiller municipal du parti démocrate-chrétien (PDC), en remplacement de M. Philippe Demierre, démissionnaire.  
(DM-16-04)

2.1. démission de M. Philippe Demierre :

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Philippe Demierre :



Monsieur le Président,

Par la présente, je vous annonce avec regret ma démission pour le poste de conseiller municipal au sein du groupe PDC de la ville de Thônex, pour la date du 7 décembre 2016.

Après deux années passées au sein du conseil municipal de la ville de Thônex, durant lesquelles j'ai fait de merveilleuses rencontres et expériences, je dois malheureusement me retirer pour raisons professionnelles.

Au début de l'année prochaine, je vais changer de poste au sein de ma société et, pour ce faire, j'entame une formation professionnelle afin d'évoluer dans ce nouveau domaine.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

## 2.2. prestation de serment

le Président demande à M. Guy Saudan de se lever et de répondre « je le jure » ou « je le promets » en levant la main droite au serment suivant :

*« Je jure ou je promets solennellement :*

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;*
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

suite à l'assermentation de M. Guy Saudan, la délibération suivante est signées par M. Philippe Zaugg, président, Mme Myriam Matthey-Doret, secrétaire intérim et M. Richard Stark, 1<sup>er</sup> vice-secrétaire du bureau :

- Il est procédé à l'assermentation de M. Guy Saudan entre les mains de M. Philippe Zaugg, président du conseil municipal, lors de la séance du 20 décembre 2016,*
- le serment a été prêté devant l'assemblée par M. Guy Saudan,*

## 2.3. commissions permanentes

M. le Président informe l'assemblée que, selon accord interne au sein du groupe PDC, M. Guy Saudan reprend les commissions laissées vacantes au sein du groupe PDC, soit :

- circulation, transports*
- culture, loisirs, jumelage*
- cohésion sociale*
- sécurité territoriale*
- parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetière*



La nouvelle répartition du groupe PDC dans les diverses commissions est considérée comme acceptée.

3. Communications du bureau du conseil municipal

M. le président informe qu'à 23h, il sera procédé au point 13 de l'ordre du jour : « *propositions du conseil administratif* ».

4. Communications du conseil administratif

4.1. M. Pascal Uehlinger, maire

4.1.1. Motion EasyVote

M. le Maire informe que le conseil administratif juge prématuré de mettre en place le système EasyVote pour les élections fédérales prévues au mois de février et le fera par conséquent pour les élections cantonales et fédérales du mois de mai. Il ajoute que la sélection des personnes concernées par le système EasyVote est une tâche ardue, car le service des votations a fourni à la commune une liste de personnes dont certaines n'ont l'âge pour accéder au droit de vote. Cette liste doit donc être épurée manuellement par les services de la commune.

4.1.2. Villa Fortuna

Au sujet de la construction de la villa Fortuna, M. le Maire annonce que des conventions APA et un acte notarié ont été signés. Il fournira quelques explications complémentaires lors du point de l'ordre du jour relatif aux cessions de servitude sur lesquelles les conseillers municipaux devront se prononcer.

4.1.3. Extension de la mairie

M. le Maire indique que les demandes d'autorisations pour l'extension de la mairie ont été déposées et que la commission des travaux se réunira au début du mois de janvier pour discuter du programme et de l'enveloppe de cette construction. Une discussion aura probablement aussi lieu au sujet de cet objet lors du point de l'ordre du jour traitant de la villa Minazzi.

4.2. M. Marc Kilcher, conseiller administratif

4.2.1. Décorations de Noël

M. Kilcher évoque un article publié dans un article de la Tribune de Genève le lundi 19 décembre selon lequel Thônex a décoré son patrimoine arboré au moyen de lumières de Noël. Comme l'indique un petit fascicule distribué dans les classes de la commune, le service des espaces verts a installé un éclairage spécifique sur quatre arbres pour les mettre en valeur et permettre aux élèves thônésiens de découvrir de nouvelles espèces végétales.



#### 4.2.2. Calendrier des levées des déchets

M. Kilcher annonce que l'autocollant « Non merci – pas de publicité » a été, conformément à la motion, intégré au calendrier de levées des déchets. Les premiers résultats sont modestes, mais encourageants. Par ailleurs, la refonte dudit calendrier a également été l'occasion d'œuvrer en faveur d'une prise de conscience de l'espace public : y figureront quatorze instantanés de lieux de la commune pris par des élèves d'une école de photographie.

#### 4.3. M. Philippe Decrey, conseiller administratif

M. Decrey n'a aucune communication.

### 5. Rapports des commissions

M. le président passe successivement la parole aux présidents, vice-présidents ou rapporteurs des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

#### 5.1. M. Philippe Noël, président de la commission des sports, police, militaire rapport séance du 17 novembre 2016 :

Lors de sa séance du 17 novembre 2016, la commission a traité du domaine de la police municipale en présence du conseiller administratif délégué, M. Marc Kilcher, et a procédé à l'audition de Mme Nathalie Lacombe, adjointe du Service de police municipale de notre commune.

Mme Nathalie Lacombe nous a présenté la situation 2016 dans la commune et les actions de sécurité menées par les APM à Thônex. Elle nous a aussi brossé le tableau de l'évolution de la situation par rapport aux années précédentes.

Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2016 a été adopté en point 2 de l'ordre du jour par 8 voix pour et 1 abstentions.

La séance a été levée à 19 h 42.

#### 5.2. M. Philippe Noël, président de la commission l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21, rapport séance du 22 novembre 2016 :

La séance a été tenue en présence du conseiller administratif en charge de l'urbanisme et maire, M. Uehlinger, et du secrétaire général adjoint, M. Fortuna. En point 1, Fondation pour les terrains industriels (FTI), la commission urbanisme a traité d'un premier sujet qui consistait en une information sur un projet de développement (parcelle n°3405) situé à l'angle de la route de Jussy, du chemin de la Mousse et de la Voie verte. Le projet a été présenté par M. Sneiders de la Fondation pour le développement des terrains industriels (FTI) ainsi que par des membres du bureau d'ingénieurs Amsler, Bombelli et Associés. En résumé, le projet en question consiste à implanter une zone d'activité mixte, car ce périmètre se situe en zone de développement. La commission a pris connaissance avec intérêt de ce projet et l'a trouvé stimulant.



En point 2, la commission a traité d'un second sujet d'urbanisme qui consistait en la présentation du projet du groupe Swissprime sur les parcelles n°1594, 1562 et 198 situées dans le périmètre de la route de Jussy, de la Voie verte, du cycle d'orientation du Foron qui sont sa propriété depuis peu. La commission a reçu M. Berney du groupe Swissprime et Mme Girault du bureau d'architectes Urbanités pour cette présentation qui a été menée à l'initiative du conseil administratif. Swissprime est désireux de faire état de ses projets à la commune pour travailler de façon coordonnée avec les autorités locales.

Après avoir vu les différents scénarii possibles dans ce secteur, la commission a pris position sous la forme d'un préavis au conseil administratif en faveur d'un PLQ prévoyant des immeubles en longueur séparés par des ouvertures, de gabarits variés et positionnés du côté du cycle d'orientation du Foron. Ce préavis a été voté par 6 voix pour et 3 abstentions.

En point 3, il a été traité du plan directeur communal. Je reviendrai vous en parler au point 9 de l'ordre du jour.

Le procès-verbal a été approuvé par 7 voix pour et 2 abstentions au terme d'une séance « marathon » qui s'est terminée à 22 h 30.

### 5.3. M. Richard Stark, président de la commission des écoles, jeunesse, séance du 29 novembre 2016 :

En point 1, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des commissaires présents le 19 mai 2016.

En point 2, Mme Blanchut nous décrit les critères relatifs à l'accueil des enfants dans la journée et au placement au domicile des mamans de jour. Elle nous explique également quelles sont les personnes admises comme mamans de jour.

M. Kilcher nous fait part de la situation actuelle de l'association Koala dans la zone Arve & Lac ainsi que la problématique de subventionnement de celle-ci par la commune de Thônex alors que certaines communes dans ce périmètre ont l'intention d'engager des mamans de jour.

En point 3, M. Kilcher répond aux quelques questions posées.

La séance est levée à 19 h 33.

### 5.4. M. Alain Nicolet, président de la commission de la sécurité territoriale, séance du 1<sup>er</sup> décembre 2016 :

Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016 a eu lieu une séance avec la commission de la sécurité territoriale (service du feu, protection civile, sauveteurs auxiliaires).

En présence de M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué, de MM. Thierry Clot, Commandant de l'ORPC Voirons, et son suppléant, Claude-Alain Poncioni.

En préambule, M. le Conseiller administratif s'est dit heureux d'accueillir les commissaires au centre de l'ORPC de l'avenue Tronchet, pour la deuxième réunion de la sécurité territoriale de cette législature.

Le Commandant Clot nous a présenté l'office intercommunal « Voirons » de la protection civile, qui comprend cinq communes, à savoir : Chêne-Bourg, Jussy, Presinge, Pупlinge et Thônex.



En complément, Monsieur Decrey nous a informés sur l'évolution à venir de la protection civile.

A la fin de la séance, la commission a pu découvrir les locaux du Poste de Commandement Tronchet, ainsi que le matériel dont dispose la protection civile.

C'est avec satisfaction que les commissaires ont pu recevoir toutes les réponses à leurs questions.

C'est avec six oui et quatre abstentions que le procès-verbal du 26 janvier 2016, a été accepté.

La séance a été levée à 19h15.

5.5. M. Ashwani Singh, membre de la commission de la culture, loisirs, jumelage, en remplacement du vice-président et de M. Philippe Zaugg, président, séance du 13 décembre 2016 :

La séance a été tenue en présence de M. Philippe Decrey, conseiller administratif, et de Mme Martine Küng, responsable du service culturel de la commune.

En point 1, le procès-verbal du 26 avril a été approuvé par 6 oui et 2 abstentions.

Le point 2 consistait en une présentation de la saison culturelle de proximité 2017. L'ensemble des commissaires ont salué le travail ainsi que l'efficacité de Mme Küng qui mène à bien la mission qui lui est confiée, même si certains spectacles n'ont guère attiré de spectateurs (pour preuve le Label Genevois). Il a été demandé que les interprètes ainsi que les membres du conseil municipal fassent de la publicité autour d'eux. Les spectacles pour enfants, en revanche, attirent un grand nombre de personnes. Il a aussi été souligné le fait de réduire le prix des billets des prestations. Mme Küng nous a indiqué que les gens qui assistent à quatre spectacles durant l'année ont la possibilité d'assister à un cinquième gratuitement. Le coût total de la saison culturelle 2017 s'élève à CHF 23'200.- pour onze spectacles et celle de 2016 présentait un montant de CHF 26'500.- avec dix spectacles. Le nombre de spectateurs était de 1'500 en 2015 et de 1'435 en 2016.

Rien de notable n'est à signaler pour les divers.

La séance a été levée à 19 h 45.

6. Boucllement des crédits d'investissements (RA-16-04)  
(DA-16-35), (DA-16-36), (DA-16-37), (DA-16-38)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances, rappelle que les conseillers municipaux doivent se prononcer sur le boucllement de vingt-sept crédits dont seuls quatre ont dépassé l'investissement annoncé. Il ajoute que sur le total de CHF 14.- millions d'investissement, CHF 1.- million n'a pas été dépensé et les dépassements ne s'élèvent qu'à CHF 240'000.-. M. le Maire apporte ensuite quelques précisions sur les dépassements :



- Le premier se monte à CHF 2'600.- sur un investissement de CHF 130'000.-. Il est lié à l'acquisition d'un nouveau véhicule de pompier, plus précisément aux options dudit véhicule ;
- Le deuxième dépassement concerne l'aménagement de la place de Graveson. Il s'agit d'un dépassement « fictif », car ces travaux complémentaires qui ont été demandés par la régie sont remboursés à hauteur de plus de CHF 107'000.- ;
- Le crédit complémentaire lié à l'avenue Adrien-Jeandin provient de la remise en état de l'éclairage, lequel est vétuste ;
- Le dernier crédit complémentaire de CHF 6'700.- est induit par des travaux de réfection d'un collecteur dont l'enveloppe se monte à CHF 100'000.-.

M. le Maire conclut que la gestion des enveloppes budgétaires est critiquable, mais soutient que la commune de Thônex ne dépense pas plus que ce qu'elle vote.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 8 décembre 2016 :

La commission a préavisé à l'unanimité le bouclage des 27 crédits et les 4 crédits complémentaires.

Le Président ouvre la discussion.

M. Roth donne lecture d'une déclaration du PLR :

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

L'ordre du jour propose de boucler vingt-sept crédits d'investissement dont seulement quatre représentent un dépassement. Pour deux crédits, il s'agit de montants insignifiants. Quant au dépassement de 53'505.44.- concernant l'aménagement de la place de Graveson, les copropriétaires ont contribué aux travaux d'étanchéité à hauteur de CHF 107'161.55.-, ce qui fait que ce dépassement n'en est pas un.

Le seul dépassement significatif concerne le réaménagement de l'avenue Adrien-Jeandin avec modération du trafic et aménagement cyclable qui est dû à une vétusté de l'éclairage public que le conseil administratif a fait changer. Le surcoût de CHF 168'000.- a fait l'objet d'une annonce au conseil municipal le 12 mai 2015. Le dépassement effectif s'élève à présent à CHF 180'296.55.-. Une demande de subvention du fonds routier de la Confédération dans le cadre du programme d'assainissement du bruit routier pour la somme attendue de CHF 29'927.50.- n'a pas encore été honorée.

Le groupe PLR constate l'excellente maîtrise des crédits par le conseil administratif (total et non dépensé de CHF 822'462.20.-) et vous invite à voter les quatre dépassements.





M. Stark donne lecture d'une déclaration de l'UDC :

L'UDC se réjouit des chiffres présentés ce soir qui témoignent de la bonne gestion du dicastère des travaux, sachant que deux, voire trois conseillers administratifs se sont attelés à la bonne gestion des crédits accordés. Les compléments à voter ce soir sont largement couverts et nous en remercions le conseil administratif.

Mme Fidelina Gomes Dias Aguihah, 1<sup>ère</sup> vice-présidente du bureau, donne lecture de la résolution :

r é s o l u t i o n

- vu l'article 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- vu la liste de crédits d'investissements terminés présentée par le conseil administratif,
- attendu que ces crédits d'investissements ne nécessitent pas de crédit complémentaire, hormis ceux concernant :

dépassements :

- |   |   |     |            |
|---|---|-----|------------|
| - | <u>DA-16-35 - compagnie des sapeurs-pompiers</u>                  |     |            |
|   | - acquisition d'un nouveau véhicule équipé                        |     |            |
|   | d'un système de chariots  | CHF | 2'608,05   |
| - | <u>DA-16-36 - place Graveson</u>                                  |     |            |
|   | - travaux de réhabilitation de la place Graveson                  | CHF | 53'505,44  |
| - | <u>DA-16-37 - av. Adrien-Jeandin</u>                              |     |            |
|   | - modération du trafic et aménagements cyclables                  | CHF | 179'267,30 |
| - | <u>DA-16-38 - av. Adrien-Jeandin</u>                              |     |            |
|   | - remplacement d'un tronçon de collecteurs à l'av. Adrien-Jeandin | CHF | 6'745,50   |
- qui feront l'objet de délibérations séparées

- vu le préavis favorable/défavorable de la commission des finances du 8 décembre 2016,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e



1. De déclarer les crédits d'investissements mentionnés sur la liste ci-jointe bouclés, hormis ceux concernant :

dépassements :

- |   |   |     |            |
|---|---|-----|------------|
| – | <u>DA-16-35 - compagnie des sapeurs-pompiers</u><br>- acquisition d'un nouveau véhicule<br>équipé<br>d'un système de chariots | CHF | 2'608,05   |
| – | <u>DA-16-36 - place Graveson</u><br>- travaux de réhabilitation de la<br>place Graveson                                       | CHF | 53'505,44  |
| – | <u>DA-16-37 - av. Adrien-Jeandin</u><br>- modération du trafic et<br>aménagement<br>cyclables                                 | CHF | 179'267,30 |
| – | <u>DA-16-38 - av. Adrien-Jeandin</u><br>- remplacement d'un tronçon de<br>collecteurs<br>à l'av. Adrien-Jeandin               | CHF | 6'745,50   |
- qui feront l'objet de délibérations séparées

annexe : tableau récapitulatif

au vote :

- *la résolution est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité*

Puis, les 4 délibérations qui sont liées à la résolution, sont passées au vote une à une, selon l'ordre suivant pour la lecture des délibérations :

1. (DA-16-35) M. Noël,
2. (DA-16-36) M. Arpidone,
3. (DA-16-37) M. Stark
4. (DA-16-38) M. Singh

1. M. Philippe Noël, 2<sup>ème</sup> vice-président du bureau (DA-16-35) :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- vu la délibération du conseil municipal du 16 septembre 2014 ouvrant un crédit de CHF 130'000,- en vue de l'acquisition d'un nouveau véhicule équipé d'un système de chariots pour la compagnie des sapeurs-pompiers,
- attendu que le total des dépenses s'élève à CHF 132'608,05 soit un dépassement de CHF 2'608,05 par rapport au crédit voté,



- vu le préavis favorable de la commission des finances du 8 décembre 2016,
- sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 2'608,05 pour couvrir ce dépassement de crédit.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité*

2. M. Andrew Arpidone, 3<sup>ème</sup> vice-président du bureau (DA-16-36) :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- vu la délibération du conseil municipal du 25 mars 2014 ouvrant un crédit de CHF 2'805'000,- en vue des travaux de réhabilitation de la place de Graveson,
- attendu que le total des dépenses s'élève à CHF 2'858'505,44 soit un dépassement de CHF 53'505,45 par rapport au crédit voté, qui s'explique par le financement d'une partie de travaux (étanchéité) à charge des copropriétaires du secteur concerné, étant précisé que leur contribution au final s'est élevée à CHF 107'164,55
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 8 décembre 2016,
- sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 53'505,45 pour couvrir ce dépassement de crédit.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit d'investissement initial.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité*



3. M. Richard Stark , 1<sup>er</sup> vice-secrétaire du bureau, (DA-16-37) :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- vu la délibération du conseil municipal du 25 mars 2014 ouvrant un crédit de CHF 1'365'000,- en vue du réaménagement de l'avenue Adrien-Jeandin par la mise en place d'éléments de modération du trafic, des aménagements cyclables, la pose d'un revêtement phonoabsorbant et une revalorisation paysagère,
- attendu que le total des dépenses s'élève à CHF 1'544'267,30 soit un dépassement de CHF 179'267,30 par rapport au crédit voté,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 8 décembre 2016,
- sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 179'267,30 pour couvrir ce dépassement de crédit.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit d'investissement initial.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité*

4. M. Ashwani Singh, 2<sup>ème</sup> vice-secrétaire du bureau (DA-16-38) :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- vu la délibération du conseil municipal du 30 septembre 2015 ouvrant un crédit de CHF 97'000,- en vue du remplacement d'un tronçon du collecteur de l'avenue Adrien-Jeandin,
- attendu que le total des dépenses s'élève à CHF 103'745,50 soit un dépassement de CHF 6'745,50 par rapport au crédit voté,  
1.
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 8 décembre 2016,
- sur proposition du conseil administratif,



Le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 6'745,50 pour couvrir ce dépassement de crédit.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité*

7. CEVA – voie verte (DA-16-39)

constitution de servitudes d'usage public et de passage par la voie verte

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué à l'urbanisme, remercie M. Decrey pour son travail ainsi que Mme Matthey-Doret qui est aussi une des instigatrices de cette convention. Il ajoute que cette dernière a eu les plus grandes difficultés à se mettre en place, mais devrait être prochainement signée par tous les acteurs.

M. Philippe Decrey, conseiller administratif délégué à la circulation, se joint aux remerciements de M. le Maire, car ce dossier est extrêmement complexe et le conseil administratif n'aurait pas réussi à mener son travail à bien sans les connaissances juridiques de Mme Matthey-Doret.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 8 décembre 2016 :

M. Stephen Knörr, vice-président de la commission de la circulation, transports, en remplacement de Mme Fidelina Gomes Dias, président, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 6 décembre 2016 :

La commission s'est réunie en présence de M. Philippe Decrey, conseiller administratif, de Mme Matthey-Doret qui, pour l'occasion, portait la double casquette de secrétaire général *ad interim* et de mandataire juridique. Le service technique était représenté en la personne de M. Fortuna, secrétaire général adjoint.

Trois points figuraient à l'ordre du jour : le premier, l'approbation du procès-verbal du 23 juin 2016, a été accepté par quatre oui et deux abstentions.

Le second, la constitution de servitude d'usage public et de passage par la voie verte, a fait l'objet d'une présentation par Mme Matthey-Doret.

Ce projet de contrat de servitude définit clairement et pour les 25 ans à venir qui entretient quoi, qui remplace quoi, en clair et gravé dans le marbre : qui paie quoi !

Mme Matthey-Doret nous précise toutefois qu'il a été long et laborieux de négocier avec les CFF, la régie fédérale ayant la désagréable habitude d'imposer sa seule vision. La volonté affichée par les cinq communes impliquées, soit Thônex, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Cologny et Genève-ville d'obtenir plus de droits et compétences en faisant front commun a surpris les CFF, mais a permis d'arracher un accord qui nous est majoritairement assez favorable.



Il faut savoir qu'à terme, la Voie verte devrait relier Annemasse à Saint-Genis Pouilly et que sur la rive gauche, contrairement à nos collègues de la rive droite, nous avons l'opportunité de réaliser l'ensemble de nos tronçons, de la frontière aux Eaux-Vives d'un seul tenant, et une seule fois.

Après le jeu de questions-réponses, la constitution de servitudes d'usage public et de passage a été acceptée par six oui et une abstention.

Au troisième point, les divers, des commissaires ont posé des questions relatives aux aménagements routiers auxquelles M. Decrey a répondu avec célérité et attention.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 19 h 48.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Singh donne lecture d'une déclaration au nom du groupe Libéral-Radical :

Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal et chers collègues,

Celles et ceux parmi vous qui ont participé à la commission Circulation et transports du 6 décembre dernier y ont certainement - tout comme moi - été impressionnés par l'exhaustivité du travail réalisé par notre mandataire, la société MMD - ici représentée, - en collaboration avec les services techniques de notre commune et de quelques autres, pour arriver à un règlement complet où l'on a pensé à tout dans les moindres détails, y compris tout ce à quoi on aurait éventuellement pu ne pas penser! Ce travail est d'autant plus méritoire qu'il a impliqué, pour les petites et moyennes communes que nous sommes, d'une part de négocier avec l'énorme entité que constituent les CFF et, d'autre part, de rallier dans notre camp la Ville de Genève avec ses lourdeurs administratives et sa tendance à vouloir parfois se distinguer des autres communes genevoises.

Le résultat de ces négociations est un accord équilibré qui nous satisfait et qui ne charge pas lourdement nos finances. Avec mes remerciements à notre mandataire et à notre service technique, je vous invite à l'accepter.

M. Knörr donne lecture d'une déclaration au nom de l'UDC :

Dans le dossier de la Voie verte, il faut définir clairement les responsabilités de chacun. Avant que nous prenions une décision, il est impératif de rappeler à cette assemblée qui nous avons en face...

Le consortium CEVA, consortium qui, suivant l'exemple d'un parti politique de France voisine, a tenté de changer de nom pour occulter ses échecs et ses innombrables casseroles qu'il traîne, amplifie et cumule d'année en année.

Rappelez-vous, nous parlons d'un projet qui ne devait coûter que CHF 800.- millions, tout compris. Aujourd'hui, après avoir dans le but d'économiser brisé deux tiers des joujoux transparents de sieur Novel, après s'être totalement désengagé de l'aménagement du périmètre des gares, saucissonné et transféré budgets et dépenses, taillé à tout va, et ceci dans l'unique but de ne pas franchir la fatidique barre des deux milliards, il nous refile la Voie verte. Comportement digne d'un voyou qui, après avoir engrossé la fille, espère qu'elle assumera seule l'enfant...

Donc, ce soir, le groupe UDC votera favorablement cette convention, car un tel accord n'est pas seulement nécessaire, mais vital pour nos finances. Il est impératif de fixer clairement le cadre et les limites des compétences et devoirs de chacun.



Nul ne peut nier que l'utopie CEVA s'écroule. Nous en voulons pour preuve que lors des débats, nous avons appris que la sécurité sera de l'unique compétence du canton et des communes, donc de nos deniers. Sachant que la nouvelle loi sur la police est un échec cuisant encore masqué par quelques artifices cosmétiques qui perdureront certainement jusqu'aux prochaines élections cantonales, alors que l'ensemble des acteurs de la sécurité reconnaissent que tant la pénétrante que les gares du CEVA seront des zones hautement et féroceement criminogènes, qui restera-t-il donc pour faire face ?

Rappelez-vous, en 2009, l'UDC au moyen de slogans percutants tirait la sonnette d'alarme. Pour cela, nous avons été mis au ban de la société. Position qui, reconnaissons-le maintenant que la vérité éclate, est des plus appréciable puisqu'elle permet, confortablement installé, d'observer tant les gesticulations désespérées des bisounours de gauche d'écouter les barrissements plaintifs des éléphants de droite.

En réponse à la déclaration de l'UDC, M. Kilcher rappelle que le corps des garde-frontières qui jouera un rôle clé dans la pénétrante de la Voie verte demande depuis plusieurs années une augmentation de ses effectifs. Or la députation de l'UDC prend un malin plaisir à réduire les effectifs des gardes-frontières à chaque séance plénière du Conseil national. M. Kilcher ajoute que la problématique de l'insécurité naissante lui paraît quelque peu facile et qu'elle court-circuite le véritable problème de fond, à savoir la construction d'un axe vert qui rapprochera la région des Trois-Chênes du centre-ville.

M. Knörr remercie M. Kilcher, conseiller administratif, d'avoir soulevé le problème, mais rétorque que la députation de l'UDC choisit le moindre mal, car chaque vote concernant l'augmentation des effectifs du corps des gardes-frontières se trouve dans un *package* dans lequel la gauche et la droite « molles » glissent un certain nombre de mesures inacceptables, raison pour laquelle l'UDC choisit le moindre mal.

Mme Fidelina Gomes Dias, 1<sup>ère</sup> vice-présidente donne lecture de la délibération :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la nouvelle liaison ferroviaire Genève – Genève-Eaux-Vives – Annemasse empruntera en tranchée couverte le tracé dit SNCF, anciennement exploité en surface, libérant ainsi, au-dessus de la tranchée couverte, une bande de terrain dénommée communément « voie verte » (ci-après voie verte), qui relie la gare de Genève-Eaux-Vives et la rivière Foron située sur la commune de Thônex,
- attendu que cette voie verte traverse le territoire de la Ville de Genève et des communes de Cologny, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex (ci-après les communes),
- vu les négociations menées entre les CFF et les communes au sein d'un groupe de travail, afin de définir la répartition des tâches et responsabilités ainsi que leurs engagements respectifs en vue d'assurer une bonne et cohérente gestion de ce nouvel espace, appelé à accueillir les piétons, vélos et autres moyens de déplacement autorisés sur les pistes cyclables,



- vu la délibération votée par le conseil municipal en date du 10 mai 2016 relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement destiné au financement des aménagements de surface et infrastructures de la « voie verte » CEVA,
- vu la convention sur laquelle les communes et les CFF ont réussi à se mettre d'accord, qui règle le régime des parcelles (servitudes), des constructions ainsi que du mobilier urbain, de l'éclairage et des autres équipements (ci-après installations) réalisés sur la voie verte, la prise en charge et la répartition des coûts d'investissement et de leurs coûts subséquents inhérents aux constructions et installations situées sur la voie verte, la répartition des tâches et les engagements des parties pour l'utilisation, l'exploitation et la gestion des constructions et des installations situées sur la voie verte, les étapes de validation du projet par les communes, ainsi que les règles de responsabilité,
- vu le tableau récapitulatif des compétences en matière de maintenance, de rénovation et ordre public annexé à la convention négociée,
- vu l'exigence des communes pour pérenniser la « voie verte » de pouvoir bénéficier gratuitement de servitudes d'usage et de passage sur son emprise,
- vu le projet de contrat de servitudes négocié avec les CFF,
- vu les plans de servitudes 5a, 5b et 5b annexe, ainsi que 5c et établis par BS+R Bernard Schenk SA, ingénieur géomètre officiel à Nyon, en date du 22 novembre 2016, qui pourraient encore subir des adaptations notamment au niveau des assiettes des servitudes du fait des mutations foncières encore en cours le long de la « voie verte », étant précisé qu'en raison de la longueur du tronçon visé et des traversées du domaine public communal ou cantonal, il a été nécessaire d'établir plusieurs plans, qui forment une continuité depuis les Eaux-Vives, jusqu'à la frontière française,
- vu l'exposé des motifs élaboré par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission circulation du 6 décembre 2016,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. D'accepter la constitution au profit de la commune de Thônex de servitudes d'usage public pour la « voie verte » sur la base des plans 5a, 5b et 5b annexe, ainsi que 5c élaborés par BS+R Bernard Schenk SA, ingénieur géomètre à Nyon (emprises figurées en jaune et en jaune hachurée), portant sur les parcelles n°4941, 1599, 1625 et en partie sur la parcelle n°5487 (future parcelle n°6616) de Thônex, qui ont été modifiés la dernière fois le 22 novembre 2016 et qui pourraient encore subir quelques adaptations d'ici à la signature des contrats de servitudes relatifs à ce vaste projet ; ces servitudes ayant pour but de permettre à la commune d'utiliser et d'aménager l'assiette conformément à des fins





d'intérêt public (éclairage, bancs publics, corbeilles à papier, etc.), étant précisé qu'elles sont également destinées au passage des piétons et vélos et autres moyens de déplacement autorisés sur les pistes cyclables conformément à la loi sur la circulation routière ainsi que des services d'intervention et d'entretien.

2. D'accepter la constitution au profit de la commune de Thônex de servitudes de passage à pied dans l'aire de compensations écologiques sur la base des plans 5a, 5b et 5b annexe, ainsi que 5c élaborés par BS+R Bernard Schenk SA, ingénieur géomètre à Nyon (emprises vertes), portant sur les parcelles n°4941, 1599, 1625 et en partie sur les parcelles n° 1594 et 1562 (future parcelle n°6616) de Thônex, qui ont été modifiés la dernière fois le 22 novembre 2016 et qui pourraient encore subir quelques adaptations d'ici à la signature des contrats de servitudes relatifs à ce vaste projet ; ces servitudes ayant pour but de permettre à la commune d'accéder à la zone grevée afin d'y effectuer des travaux de nettoyage (ramassage et de l'évacuation des déchets épars) ; étant précisé que ce droit de passage est exclusivement destiné au personnel de la commune ainsi qu'à ses éventuels prestataires de services.
3. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier vu l'affectation d'utilité publique de l'opération.
4. De charger le conseil administratif de mettre en œuvre l'entier de l'opération définie dans la présente délibération et de signer pour la commune de Thônex tous les actes, contrats, conventions et pièces relatifs à cette opération.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 24 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité*

8. Demande d'un crédit d'étude de CHF 72'500,- en vue du réaménagement du parc Munier. (DA-16-40)

M. Marc Kilcher, conseiller administratif délégué aux parcs et promenade, rappelle que le centre de la commune subira de grands changements en termes d'aménagements immobiliers et de projets urbanistiques. Les élus souhaitant inclure l'aspect de la verdure et des parcs dans la réflexion générale de l'aménagement du centre de la commune, ce qui ne s'est pas fait lors de la première vague d'urbanisation qui s'est produite dans les années 1960, le conseil administratif a mandaté le bureau Oxalis pour étudier la possibilité de constituer des grands axes verts dans le centre de la commune. Après analyse, il s'est avéré que le parc Munier est un point central qui permettrait d'ancrer cette initiative de verdure pour les deux raisons suivantes : tout d'abord, il porte le surnom de « petit parc de poche » et mériterait par conséquent d'être rénové ; ensuite, la réalisation de la villa Fortuna, de la villa Vincent et du nouveau centre administratif ramène le centre de la commune un peu au nord du parc Munier, là où se trouve aujourd'hui le cœur économique de Thônex et où habite la plupart de sa population.



M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances, rappelle brièvement que le crédit d'étude a été validé à l'unanimité par la commission des parcs et promenades.

M. Alain Nicolet, président de la commission parcs, promenades, fait un bref rappel des votes de la séance du 20 octobre 2016 (il est rappelé que le rapport complet a été lu lors du conseil municipal du 15 novembre dernier) :

Je vous confirme que la commission parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie et cimetière a accepté à l'unanimité de poursuivre l'avant-projet sur l'embellissement du parc Munier et de ses alentours. Pour mémoire, il s'agit d'une étude réalisée par le bureau Oxalis en collaboration étroite avec notre service des espaces verts. L'objectif est de valoriser le site avec de nouvelles plantations et la création d'endroits conviviaux afin de différencier l'espace vert des parties d'immeubles. Dans l'optique que nous avons d'embellir nos espaces verts sur Thônex, je vous invite à accepter favorablement ce crédit d'étude.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 8 décembre 2016 :

La commission a préavisé à l'unanimité ce crédit d'étude.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Gregory donne lecture d'une déclaration du groupe MCG :

Le groupe MCG va accepter ce crédit d'étude, bien qu'assez cher, pour le réaménagement du parc Munier.

M. Philippe Noël, 2<sup>ème</sup> vice-président du bureau, donne lecture de la délibération :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'avant-projet de réaménagement sous forme d'image directrice présenté par le bureau Oxalis, architectes paysagistes,
- vu l'intérêt de démarrer la mise en œuvre de ce projet par un réaménagement du parc Munier,
- vu l'exposé des motifs établis par le service technique communal en collaboration avec le service des espaces-verts,
- vu le préavis favorable de la commission parcs, promenades du 20 octobre 2016,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 8 décembre 2016,
- sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e



1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit d'étude de CHF 72'500,- TTC, en vue de poursuivre l'étude du projet de réaménagement du parc Munier, présenté par le bureau Oxalis.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 72'500,- en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité*

9. Demande d'un crédit de CHF 291'000,- en vue de la révision du plan directeur communal. (DA-16-41)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué à l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21 et aux finances, rappelle qu'une discussion fournie a eu lieu en commission des finances et de l'urbanisme. Il ajoute que le plan directeur communal a une valeur légale et qu'une fois validé et intégré au plan directeur cantonal, il fait force de loi. Une mise à jour du plan directeur communal permettrait donc de réguler la forte urbanisation que subit la commune de Thônex. Par ailleurs, toutes les communes du canton doivent mettre à jour leurs plans directeurs communaux pour le 31 décembre 2019, raison pour laquelle l'exécutif a d'ores et déjà engagé un mandataire et prévu plusieurs séances de commission. M. le Maire engage les élus à voter ce crédit de CHF 291'000.-.

M. Philippe Noël, président de la commission de l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21 donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 22 novembre 2016 :

La commission urbanisme a traité d'un troisième sujet, celui qui consistait en la présentation du projet de mise à jour du plan directeur communal : mettre en conformité le plan directeur communal qui date de 2009 suite à l'adoption du plan directeur cantonal en avril 2015. La présentation détaillée du travail à accomplir et du calendrier à suivre a été assurée par la mandataire, Mme Girault, du bureau Urbanité(s). S'est ensuivi une discussion fournie entre les commissaires et, au final, la commission a donné à l'unanimité, soit à 9 voix, mandat au conseil administratif pour élaborer un crédit d'étude en vue du renouvellement du plan directeur cantonal.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 8 décembre 2016 :

La commission a préavisé à l'unanimité ce crédit.

M. le Président ouvre la discussion.



Mme Tercier donne lecture d'une déclaration du groupe PLR :

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Le plan directeur communale (PDCoM) fixe les orientations futures de l'aménagement de notre commune, il est obligatoire et pour toutes les communes de plus de 1'000 habitants. Il a été adopté en 2009 par le Conseil d'État. Il est désormais obsolète et Thônex a l'obligation légale de réviser ce plan.

L'enjeu pour la commune est considérable et il s'agit de devancer le canton avant que celui-ci nous impose ses vues. Il y a lieu tout d'abord de décrypter le plan directeur communal actuel et de faire un bilan avant d'analyser les changements qui sont intervenus depuis le 6 mai 2009. Le suivi exact du planning suivant sera indispensable :

- Établissement du cahier des charges (avril 2017)
- Établissement de l'avant-projet de PDCoM (avril 2018)
- Adoption du PDCoM par le conseil municipal (janvier 2019)

La révision du PDCoM tient de la quadrature du cercle, car il s'agit de densifier le centre tout en respectant des espaces verts et des zones villas sans bloquer des projets d'infrastructure. Le PLR insiste afin que le conseil administratif associe la commission de l'urbanisme et les représentants d'associations et d'habitants à l'actualisation de notre PDCoM. Le temps investi aujourd'hui nous permettra d'avancer plus rapidement dans le futur.

Dans cet état d'esprit, le groupe PLR vous invite à accepter la demande de ce crédit pour la révision du plan directeur communal.

Pour le groupe PLR  
Heidi Tercier

M. Knörr donne lecture d'une déclaration du groupe UDC :

Celles et ceux qui ce soir pensent que voter le crédit demandé nous permettra de forger l'outil apte à anticiper les futures mises à jour du Plan directeur cantonal sont dans l'erreur. Non, mesdames et messieurs, ce n'est pas un outil qu'il est nécessaire de forger mais un glaive.

Brandir un glaive sera malheureusement le seul moyen à notre disposition pour éviter un deuxième coup de gourdin tel que nous avons reçu en 2015 en prenant connaissance du Plan directeur cantonal 2030.

Incurie fut le mot qui avait brûlé les lèvres de plus d'un. Toutes les personnes lucides se sont rapidement rendu comptes que les intérêts de notre commune ne correspondaient pas aux visions du canton.

Ce dernier aménageant le territoire genevois comme un paysan du Moyen-âge ensemençait son champ, sans aucune cohérence ou réflexion, de façon totalement illogique mais surtout avec une efficacité et une rentabilité médiocre, et pourtant nous l'avons voté.

Faisons-nous une raison : entrer en résistance est inutile. Anticiper la révision du PDCoM est la seule alternative à notre portée et nous voterons donc le crédit demandé.

Remercions notre conseil administratif pour avoir pris les devants et consolons-nous en pensant qu'à défaut d'un glaive, ce crédit nous permettra de forger de bons outils tels qu'une fourche bien pointue ou une faux bien tranchante.



Négociations mais rappelons-nous la maxime : « Pour dîner avec le diable, il faut avoir une longue cuillère ». Et faisons preuve d'optimisme, un jour peut-être que l'exécutif cantonal sortira son nez du grand Genève pour s'apercevoir qu'il est responsable de ses citoyens. Mais surtout arrêtera-t-il enfin de prendre conseil auprès d'experts pour lesquels trente plus trente plus trente ne font pas nonante mais quatre-vingt-dix.

Le groupe UDC votera ce crédit.

Mme Gregori donne lecture d'une déclaration du groupe MCG :

Le groupe MCG accepte bien évidemment ce crédit en vue de la révision du plan directeur communal, étant obligatoire, et vous invite à en faire de même.

M. Noël indique que les groupes VI-VE et GS voteront bien évidemment ce crédit. Pour revenir sur l'importance du plan directeur communal, il rappelle que le PDCom donnera les moyens aux élus de moduler l'urbanisation que Thônex connaît au fil des prochaines années. Pour sa part, il dresse de cet outil un constat plus optimiste que M. Knörr dont les élus connaissent le pessimisme souvent marqué lorsqu'il s'agit de faire face à des réalités en perpétuelle évolution. M. Noël se dit néanmoins certain que M. Knörr formulera des interventions très intéressantes au sein de la commission. À titre de conclusion, M. Noël interroge M. le Maire, conseiller administratif en charge de l'urbanisme, sur les mécanismes qui permettront d'associer la population, les associations de riverains mais aussi l'intégralité du conseil municipal à la réflexion qui sera menée dans le cadre de la mise à jour du plan directeur communal.

M. le Maire répond que la première étape consistera à valider et éventuellement à amender un cahier des charges lors de la première séance de la commission de l'urbanisme. L'établissement dudit cahier des charges sera délégué à la mandataire, Mme Girault, car ni M. Fortuna, ni l'exécutif n'ont les ressources ou les capacités pour mener cette tâche à bien. Une fois ce cahier des charges mis en fonction, les membres de la commission de l'urbanisme devront se pencher sur un avant-projet ainsi que sur des thèmes prioritaires à soumettre en consultation à la population. En effet, même si la participation de la population à la réflexion sur le PDCom peut se révéler intéressante, la commission de l'urbanisme a des connaissances plus approfondies du territoire que les habitants, lesquels chercheront avant tout à défendre des intérêts à une échelle plus locale que celle de la commune. Les débats doivent donc être cadrés par des thèmes. Enfin, le projet sera présenté au conseil municipal.

M. Noël se dit ravi en tant que président de la commission de l'urbanisme de participer au travail long et important qui, selon les propos de M. le Maire, attend les élus. Il invite les membres du conseil municipal à s'y intéresser et à relayer les informations accessibles au public afin qu'ils aient le sentiment d'avoir leur mot à dire dans la construction du Thônex de demain.

M. Andrew Arpidone, 3<sup>ème</sup> vice-président du bureau, donne lecture de la délibération :

- vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 10 de la loi d'application de la loi sur l'aménagement du territoire,



- vu le plan directeur communal approuvé par le conseil municipal le 18 mai 1999,
- attendu que ce dernier a été actualisé une première fois le 3 février 2004 par vote du conseil municipal,
- vu l'adoption d'un nouveau plan directeur cantonal 2030 le 13 septembre 2013, approuvé par le Conseil fédéral en avril 2015,
- vu la nécessité de revoir la structure du plan directeur communal en regard du nouveau plan directeur cantonal ;
- vu l'exposé de motifs élaboré par le service technique ;
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 8 décembre 2016
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 291'000,- en vue de la révision du plan directeur communal.
2. De comptabiliser la dépense prévue à l'article premier dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 291'000,- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2018 à 2022.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité*

10. Création d'une servitude d'usage à charge de la parcelle n°3884 – sise avenue Tronchet 13 (DA-16-42)

M. Wünsche, étant concerné par ce point, se retire des débats en vertu de l'article 42 du règlement du conseil municipal.

M. Philippe Calame, président, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 8 décembre 2016 :

La commission a préavisé la création de cette servitude à l'unanimité.

M. Calame tient à préciser qu'il ne doit pas se récuser sur ce point, bien que son nom apparaisse au projet, car l'issue du vote ne lui est d'aucun intérêt.



M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué à l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21, rappelle qu'« une bonne négociation vaut mieux qu'une mauvaise guerre ». Ce principe a guidé les deux parties, autrement dit la famille Wünsche et la Mairie, lors des discussions portant sur le futur bâtiment administratif, aussi appelé « villa Fortuna », lequel est prévu pour être construit en bordure de la propriété de la famille Wünsche et aura pour vocation d'accueillir les APM et éventuellement un guichet unique. Cette dernière s'inquiétait au sujet de l'accès à son garage et à son parking, mais les discussions ont permis d'aboutir à un terrain d'entente, à savoir une servitude d'usage de dix-huit mètres carrés. La famille Wünsche a également demandé à la Mairie de déposer une demande d'autorisation de construire accélérée pour construire un mur de gabarit standard de deux mètres entre sa maison et le bâtiment administratif. Or l'État est rarement favorable à ce type d'objets et risque d'opposer son refus. Si tel est le cas, la famille Wünsche accepte de faire pousser une barrière végétalisée qui adoucira aussi bien les nuisances visuelles que sonores. Enfin, le futur bâtiment administratif n'étant utilisé que de 8 h à 18 h, la famille Wünsche a aussi demandé à la Mairie de l'entourer avec une barrière pour éviter tout risque de squat en soirée. Le conseil administratif ne s'oppose pas à cette demande, car une barrière empêcherait les enfants jouant dans le préau attenant de se rapprocher du bâtiment administratif.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Stark adresse une question au conseil administratif : la commune a-t-elle envisagé de faire estimer la valeur du bien immobilier concernant la parcelle 3884, ceci afin de faire une proposition au propriétaire actuel ? La commune est en effet déjà propriétaire des parcelles 3717 et 3884.

M. le Maire répond que le conseil administratif n'a pas jugé utile de faire cette estimation, étant donné que la servitude a été demandée non seulement à l'usage des parents, mais aussi à celui des enfants. Compte-tenu de l'âge des enfants et de leur espérance de vie, il est peu probable que la maison soit vendue au cours des trois à cinq prochaines décennies.

M. le Président met aux voix l'entrée en matière et la discussion immédiate.

au vote :

- *l'entrée en matière et la discussion immédiate sont acceptés par 24 voix pour, soit à l'unanimité*

La parole n'étant pas demandée M. Richard Stark, 1<sup>er</sup> vice-secrétaire du bureau, donne lecture de la délibération :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la commune de Thônex a obtenu, en date du 8 juillet 2016 l'autorisation de construction DD 108336 portant sur la réalisation d'un bâtiment administratif sur la parcelle n°3884, fe 21 de la commune de Thônex, dont elle est propriétaire,



- vu le recours déposé contre cette autorisation de construire par devant le Tribunal Administratif de première instance par les propriétaires de la parcelle voisine n°3885,
- vu les discussions menées avec ces propriétaires pour tenter de trouver une solution à l'amiable,
- vu l'accord trouvé avec ces derniers prévoyant d'une part la constitution d'une servitude d'usage de stationnement qui prévoit une légère emprise sur la parcelle n°3884 au profit de la parcelle n°3885, telle que figurée sous symbole F1 sur le plan de servitude établi par le bureau Huber, Chappuis et Calame (HCC), ingénieurs géomètres en date du 5 décembre 2016 et d'autre part la dépose de deux APA pour la pose d'une clôture autour de la parcelle n°3884 et d'un mur, voire une clôture végétalisée entre les deux parcelles,
- vu le projet d'acte notarié établi par Me Schneider, notaire,
- vu l'exposé des motifs élaboré par l'administration communale,
- attendu que le crédit d'investissement doit encore être devisé et voté en vue de la réalisation du bâtiment administratif,
- attendu que les coûts devront être financés par le biais du crédit d'investissement destiné à la réalisation de la construction du bâtiment administratif et que si ce crédit devait ne pas être accepté, les frais engagés pour l'opération seront financés par le biais du budget de fonctionnement,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 8 décembre 2016,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. D'accepter la constitution au profit de la parcelle n°3885 grevant la parcelle n°3884, propriété de la commune de Thônex, une servitude d'usage de stationnement, sur la base du plan de servitude établi par le bureau Huber, Chappuis et Calame (HCC), ingénieurs géomètres, en date du 5 décembre 2016, telle que figurée par le symbole F1.
2. De prendre acte que les coûts de cette opération seront financés par le biais du crédit d'investissement destiné à la réalisation de la construction du bâtiment administratif et que si ce crédit devait ne pas être accepté, les frais engagés pour l'opération seront financés par le biais du budget de fonctionnement.
3. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du registre foncier vu l'affectation d'utilité publique du bâtiment destiné à abriter des locaux de l'administration communale, que la commune entend construire sur la parcelle n°3884.





4. De changer le conseil administratif de mettre en œuvre l'entier de l'opération définie dans la présente délibération et de signer pour la commune de Thônex tous les actes et pièces relatifs à cette opération.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité*

11. Demande d'un crédit de CHF 300'000,- en vue de l'aménagement de la parcelle n° 3963 - villa Minazzi-ch. Bois-Des-Arts (DA-16-43)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux travaux, bâtiments, rappelle que cet objet a été examiné en commission des finances. Les magistrats ayant reçu quelques reproches, il donne l'assurance aux élus que le prochain projet de démolition sera traité au préalable en commission des travaux, même s'il ne s'agit pas d'un projet de construction proprement dit. M. le Maire ajoute que ce point de l'ordre du jour porte sur un sujet quelque peu émotionnel, car même si la villa Minazzi appartient au patrimoine de la commune, elle se trouve aujourd'hui dans un état vétuste qui engendrerait des travaux importants si les élus décidaient de l'assainir. Le conseil administratif estime qu'une démolition de la villa Minazzi serait plus opportune, car cette solution est peu onéreuse et permettrait de mettre les surfaces de terre au niveau de la voirie, ce qui laisse à plus ou moins long terme la possibilité de réaliser des projets d'aménagement, soit au niveau des espaces verts, soit au niveau de la voirie, soit au niveau des déchetteries. En outre, une démolition de la villa Minazzi permettrait de créer une extension de la mairie pour accueillir le personnel communal en attendant que le corps originel de la mairie, aussi dit le « cœur de la mairie », soit aménagé et que la villa au centre de la commune soit construite. M. le Maire conclut que le personnel communal attend avec enthousiasme la décision des élus, car les locaux d'ores et déjà trop exigus entraînent une ambiance de travail peu sereine et des tensions entre collaborateurs, alors que les différents services devront étayer leur personnel pour répondre à l'arrivée de 10'000 personnes au cours des dix prochaines années.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 8 décembre 2016 :

Suite à la présentation de la solution proposée pour la relocalisation des actuelles associations occupant la villa et pour le déplacement prévu pour les collaborateurs de la mairie pendant les travaux, la commission a préavisé cette demande de crédit par 12 oui et 1 abstention.

Puis, M. Calame se retire des débats et s'abstient de vote en raison de conflits d'intérêts sur ce point.

M. le Président met aux voix l'entrée en matière et la discussion immédiate.

au vote :

- *l'entrée en matière et la discussion immédiate sont acceptés par 24 voix pour, soit à l'unanimité*

M. le Président ouvre la discussion.



M. Arpidone donne lecture d'une déclaration du groupe PDC :

Le groupe PDC votera cette demande de crédit de CHF 300'000.- en vue du réaménagement temporaire de la parcelle concernée. Étant de fréquents utilisateurs de cette villa, nous ne pouvons que vous confirmer le triste état de ce bien immobilier communal. Faire des travaux ne serait qu'un emplâtre sur une jambe de bois tant la liste des réparations semble longue. Dès lors, il nous paraît logique de détruire la construction existante à la valeur patrimoniale et architecturale nulle. Le projet du conseil administratif consistant à exploiter la parcelle ainsi libérée dans le projet de nouvelle mairie recueille également notre approbation. Nous espérons toutefois que la somme demandée de CHF 300'000.- pourra être réduite par des économies bienvenues en ces périodes de vaches maigres. Nous nous interrogeons également sur l'emploi final de cet emplacement. Les idées avancées telles que le déplacement de la déchetterie ou l'accès du centre de voirie sont des pistes proposées par le conseil administratif à ce stade de l'avancement du projet. Il est pour le moins souhaitable que les aménagements que nous votons ce soir, tels que la mise à niveau du terrain et la pose d'un enrobé ne se révéleront pas incompatibles avec l'utilisation future que nous ferons de cette parcelle dans un proche avenir post-travaux mairie. Nous souhaitons enfin que des solutions acceptables par toutes les parties puissent être trouvées avec les associations actuellement domiciliées à cette adresse. Le transfert à la villa Héron n'étant que provisoire au vu de la destinée à plus ou moins long terme de cette dernière.

M. Houman donne lecture d'une déclaration du groupe PLR :

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Permettez-moi tout d'abord quelques mots personnels sur la villa Minazzi. Il s'agit d'une maison qui compte beaucoup pour de nombreuses associations thônésiennes. Le Parlement des jeunes y a ses réunions, les Aînés solidaires leurs activités, le Chénois ses locaux et j'en passe. Voter la démolition de cette villa ne se fait pas de gaieté de cœur.

Toutefois, il est important d'aller de l'avant avec le projet de réaménagement et d'agrandissement de la Mairie. Il répond à la fois à la nécessaire adaptation de l'administration communale à l'augmentation future de la population thônésienne mais également à l'étroitesse des locaux dans lesquels certains services de la Commune travaillent. Nous pensons, en particulier, à la police municipale et au service social que nous remercions pour leur patience.

Durant les travaux, le terrain de la villa permettra d'abriter les installations provisoires – terme sur lequel nous insistons tout particulièrement - qui accueilleront les employés communaux. Le groupe PLR fait entièrement confiance au conseil administratif pour accompagner le personnel de la Commune dans cette phase de transition et pour répondre aux légitimes interrogations qui sont suscitées.

Le groupe PLR tient à attirer l'attention du conseil administratif vers le besoin des associations de pouvoir bénéficier de salles pour leurs réunions et leurs activités ainsi que de locaux de stockage de leur matériel, le tout dans un cadre adapté et convivial. Il faudra à cette fin veiller à trouver une solution de relogement durable pour l'ensemble des associations concernées.

Toujours soucieux de faire réaliser à nos communiens autant d'économies que possible, le groupe PLR suggère d'amender la délibération qui nous est proposée pour inviter le conseil administratif à faire réaliser une partie des travaux de démolition nécessaires par la protection civile. Nous avons la chance d'avoir à Thônex l'ORPC Voirons qui ne demande qu'à s'investir davantage dans la vie communale.



Le groupe libéral-radical vous soumet par conséquent l'ajout suivant en vous invitant à l'accepter :

« 4. D'inviter le conseil administratif à étudier toutes les pistes d'économies possibles en prenant notamment contact avec l'ORPC Voirons pour effectuer tous les travaux qui relèvent de sa compétence ».

Edouard Houman

M. Stark donne lecture d'une déclaration du groupe UDC :

Le groupe UDC, soyez assuré, votera ce crédit.

Comme je l'ai déjà dit en séance de commission des finances, nous devons aujourd'hui voter un crédit important pour des travaux de démolition et d'aménagement sans que le sujet soit présenté préalablement en commission des travaux. Situation d'urgence, procédure de demandes diverses nous est répondu.

Je me demande si cela est judicieux que ces deux dicastères soient gérés par le même conseiller administratif.

M. Noël estime que les avantages d'une démolition évoqués par M. le Maire sont supérieurs aux inconvénients mentionnés avec raison par M. Houman. Les groupes GS et VI-VE ne s'opposeront donc pas à ce crédit et voteront en sa faveur.

Au sujet de l'amendement proposé par M. Houman, M. le Maire tient à signaler que les démarches ont déjà été entreprises par son collègue du conseil administratif auprès de M. Thierry Clot, commandant de l'ORPC, qui se dit enthousiaste à la perspective de réaliser un exercice en temps réel en plusieurs modules sur une période de deux ou trois semaines. M. le Maire précise que l'ORPC n'est pas équipée pour accomplir des travaux de gros-œuvre, autrement dit de démolition des surfaces porteuses de la maison, mais uniquement pour créer des ouvertures dans ces surfaces.

M. Ashwani Singh, 2<sup>ème</sup> vice-secrétaire du bureau, donne lecture de la délibération :

- vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et lettre m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la commune de Thônex a plusieurs projets en cours en vue de moderniser le bâtiment de la Mairie,
- attendu que les rénovations projetées comprennent la démolition de locaux actuellement occupés par des bureaux et des locaux annexes,
- attendu que le conseil municipal a voté un crédit de CHF 2'350'000,- en date du 12 mai 2015 en vue des travaux de rénovation du bâtiment de la mairie comprenant un montant de CHF 158'500 pour l'aménagement de bureaux provisoires,
- attendu que l'autorisation de construire pour ces travaux est entrée en force,



- attendu que le conseil municipal a voté un crédit d'étude de CHF 260'000,- en date du 4 octobre 2016, en vue de la construction d'un bâtiment administratif destiné à l'administration communale,
- vu l'intérêt de mener les deux chantiers de manière coordonnée et simultanée pour la rénovation de la Mairie et construction d'un nouveau bâtiment administratif, avec une durée estimée en totalité de 18 mois,
- vu la possibilité d'utiliser le site de la villa Minazzi (parcelle n° 3963 sise - ch. du Bois-Des-Arts 52) proche de la Mairie, qui accueille actuellement plusieurs associations ainsi que des locaux pour la police municipale de manière provisoire,
- attendu que ce bâtiment est voué à terme à la démolition et que la parcelle est destinée à recevoir des équipements publics qui nécessiteraient de toute façon une démolition, avec une remise en forme du terrain,
- attendu que cette façon de procéder permettrait de déplacer l'ensemble des services administratifs de la commune qui seront regroupés, le temps des travaux, dans un seul bâtiment ne provoquant ainsi pas de grand bouleversement auprès des communiers,
- vu l'exposé de motifs élaboré par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 8 décembre 2016
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 300'000,- en vue de la démolition et du réaménagement temporaire de la parcelle n° 3963 – sise au chemin du Bois-Des-Arts 52 - afin d'accueillir l'ensemble de l'administration communale, qui sera ainsi regroupé dans un seul bâtiment, le temps des travaux liés à la rénovation de la Mairie et à la construction d'un bâtiment administratif.
2. De comptabiliser la dépense prévue au point 1) dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 300'000,- au moyen de 20 annuités soit de 2018 à 2037.

au vote :

- *la proposition d'amendement d'ajouter un point 4 est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité*
- 4. D'inviter le conseil administratif à étudier toutes les pistes d'économies possibles en prenant notamment contact avec l'ORPC Voirons pour effectuer tous les travaux qui relèvent de sa compétence ».



au vote :

- *la délibération et son amendement sont acceptés par 24 voix pour, soit à l'unanimité*

12. Projet de délibération

Le conseil administratif informe qu'il n'a pas de projet déposé.

13. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Andrew Arpidone, conseiller municipal, ayant comme intitulé : « revalorisons le « Mérite Thônésien » (MM-16-06)

M. Arpidone, signataire de la motion donne lecture de l'exposé des motifs :

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

En date du 26 juin 1989, la commune de Thônex s'est dotée d'un règlement d'attribution du Mérite Thônésien, texte n'ayant fait l'objet d'aucune modification à ce jour.

Depuis sa création, 25 récipiendaires de tous horizons se sont succédé. Des années fastes ont vu deux bénéficiaires recevoir le mérite, alors que d'autres n'ont fait l'objet d'aucune attribution.

Le système actuel prévoyant un appel à candidature à date fixe pousse certains à présenter des candidatures de qualité à géométrie variable.

Nous sommes convaincus qu'un mérite qui ne serait plus attribué selon une récurrence temporelle mais selon la réelle qualité de la candidature revaloriserait un prix dont le prestige risque de s'amoinrir au fil des années lorsque celui-ci est attribué « faute de mieux ».

Ainsi, nous pouvons admettre que le mérite ne soit pas octroyé pendant plusieurs années et qu'une année au contraire, plusieurs attributions puissent être procédées.

Notre groupe s'est penché sur une ébauche de nouveau règlement afin que la Commission finances puisse disposer d'un document comme base de travail.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux de réserver un bon accueil à cette motion en la renvoyant à la Commission finances.

Pour les auteurs de la motion :

Andrew Arpidone, conseiller municipal  
Jacqueline Tomasini, Philippe Calame, Bruno Da Silva

puis, il est donné lecture du projet de motion :  
Revalorisons le « Mérite Thônésien »

considérant :

- que le mérite thônésien doit échoir à des personnes méritantes,
- l'absence de cohérence d'un appel à candidature annuel.



## i n v i t e

la commission des finances :

1. A étudier le projet de modification du règlement du Mérite Thônésien en annexe à la présente proposition de motion.
2. A revenir devant le conseil municipal avec le nouveau règlement pour approbation.

annexe : règlement d'attribution du Mérite Thônésien

M. le Président ouvre la discussion.

M. Knörr donne lecture d'une déclaration du groupe UDC :

- Sur la frontière, une pénétrante verte qui inquiète tous les acteurs de la sécurité.
- Un Conseil d'État qui fait fi de sa parole et veut imposer une augmentation de l'urbanisation des Communaux d'Ambilly.
- Un fleuron de la technologie qui quitte Thônex ;
- Un conseiller d'État qui expulse des étudiants pour installer des migrants ;
- Genève qui perd 4'000 emplois mais qui gagne 6'000 pendulaires pour la plupart venant du bassin annemassien et vont franchir la frontière thônésienne au volant de leur fier destrier roulant au Diesel.

Voici quelques sujets d'importance.

Ce soir, le PDC nous présente une motion sur la revalorisation du Mérite thônésien... Voilà ! Voilà !

Mais stop ! La critique est trop facile ! Et comme l'affirme un des préceptes du management : « Si vous n'apportez pas de solution, c'est vous le problème ». Parmi les sujets d'importance énoncés ci-dessus, l'UDC a tenté d'en traiter plus d'un et nous nous sommes malheureusement rendus compte que l'autruche est un gracieux volatile qui figurerait sur le blason de bien des politiciens.

La motion présentée ce soir a le mérite d'exister et soulève un problème d'une importance peut-être abstraite pour certains mais réelle.

Le groupe UDC la soutient et ne voit pas d'objection à traiter le sujet en commission des finances. Même s'il sied de relever que si le but est d'ouvrir le débat dans le plus pur style « petit père des peuples », les auteurs ont déjà annexé le produit fini à la motion.

Et s'il y a débat... il est souhaitable de s'interroger sur la pérennité-même de ce mérite et ceci au regard du côté ubuesque de certaines attributions.

L'UDC votera le renvoi en commission de cette motion.

M. Arpidone précise que cette motion n'est pas celle sur laquelle son groupe communiquera le plus au cours de cette législature, car son but est d'opérer un changement dans la méthode suivie pour attribuer le Mérite Thônésien. En effet, cette distinction ne doit pas être attribuée une fois par année, mais uniquement lorsqu'une personne est méritante. M. Arpidone précise que la proposition de modification vise à faciliter le travail de la commission des finances, laquelle se prononce sur les changements de règlements, et à éviter qu'elle consacre trop de temps à une motion qui est en fin de compte anecdotique.



M. Singh donne lecture d'une déclaration au nom du groupe Libéral-Radical :

La proposition de motion qui nous est soumise ce soir, intitulée "Revalorisons le mérite thônésien", semblerait impliquer que cette distinction aurait pu, progressivement, au fil des ans, perdre de sa valeur. Toutefois, pour notre groupe, celles et ceux qui ont reçu ce mérite récemment ont été, dans l'ensemble, tout aussi méritoires que les plus anciens. Bien sûr, les avis personnels peuvent diverger quant au mérite de tel ou tel candidat, mais n'en est-il pas presque toujours ainsi? Nous profitons donc ce soir de saluer et féliciter sans exception tous les récipiendaires du mérite thônésien, y compris ceux parmi eux qui nous ont malheureusement quittés.

Le règlement actuel d'attribution du mérite thônésien est-il vraiment si mauvais que ça, au point de nécessiter une remise à niveau? En tout cas, dans l'état, il s'est montré suffisamment souple pour qu'il ait pu être décerné certaines années à deux candidats et parfois à aucun, ce qui, à comprendre les motionnaires, constitue une de leurs principales revendications.

Cependant toute chose étant évidemment perfectible, saisissons l'occasion qui nous est offerte par cette proposition de motion du groupe Démocrate-chrétien, que nous soutiendrons en vous invitant à faire de même, afin qu'une mise à jour du règlement puisse être étudiée en commission des finances.

Mais si déjà nous nous engageons dans la voie d'une mise à jour, notre groupe souhaite alors qu'elle soit ambitieuse et pas simplement cosmétique. La proposition de motion suggère quelques pistes: si certaines peuvent nous paraître intéressantes, nous ne les considérons pas pour autant comme limitatives. Pour nous, la réflexion doit aussi porter sur une éventuelle redéfinition du mode d'attribution.

Actuellement, le ou les lauréats sont désignés par le Bureau du conseil municipal. Une désignation par un comité citoyen, constitué par exemple d'anciens récipiendaires du mérite thônésien, nous paraît être une idée qui mériterait d'être examinée.

Si cette motion est acceptée, notre groupe se montrera par conséquent actif en commission des finances avec des propositions pour une révision en profondeur du Mérite thônésien, y compris les questions de savoir pour quoi, à qui, comment et par qui il doit être décerné.

Je vous remercie de votre attention.

Pour le groupe libéral-radical  
Ashwani Singh  
20 décembre 2016

M. Knörr tient à remercier les motionnaires pour leurs précisions que les membres de son groupe ont, étonnamment, comprises.

au vote :

– *la motion est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité*

#### 14. Propositions du conseil administratif

##### 14.1. M. Pascal Uehlinger, maire

M. le Maire n'a aucune proposition à formuler.



14.2. M. Marc Kilcher, conseiller administratif

M. Kilcher n'a aucune proposition à formuler.

14.3. M. Philippe Decrey, conseiller administratif

M. Decrey n'a aucune proposition à formuler.

15. Questions écrites :

15.1. Question écrite de M. Singh :

Spectacle de proximité - Un petit geste en faveur des Thônésiens ?

Le programme de dix à douze spectacles de proximité par an mis en place par la commune de Thônex connaît déjà sa deuxième saison et on ne peut que lui souhaiter une fréquentation en progression d'année en année.

Mis à part les spectacles pour enfants où ils sont encore moins chers, les billets sont proposés à des prix typiquement de CHF 15.- ou 20.- pour les adultes et un peu moins pour les jeunes, les étudiants et les retraités, des prix certes dans l'ensemble très raisonnables.

Mais ne pourrait-on toutefois pas envisager une légère réduction pour les habitants de Thônex, par exemple de l'ordre de deux ou trois francs par spectacle ? Le but premier recherché n'est pas forcément d'augmenter la fréquentation ou les recettes – bien que cela pourrait être un éventuel effet induit bienvenu -, mais surtout de faire un geste symbolique en faveur des Thônésiens qui soutiennent directement ces spectacles par le biais de leurs impôts.

Le guichet de la commune a apparemment accès à la base de données des habitants, ce qui permettrait de valider toute demande de réduction de la part des Thônésiens achetant des billets de spectacle.

Un tel geste en faveur des Thônésiens est-il pratiquement réalisable et, le cas échéant, pourrait-il être mis en place par le Service culturel de la commune dès la prochaine saison ou la saison 2018 ?

Ashwani Singh

20 décembre 2016

M. Decrey indique à l'intention de M. Singh qu'un débat a eu lieu à ce sujet en commission culturelle. Il lui enverra le procès-verbal afférent.

M. Singh n'a pas le souvenir que la commission culturelle soit parvenue à une quelconque conclusion.

Mme Macchiavelli rappelle que les membres de cette commission ont décidé de mener une étude et de laisser le soin à la responsable de la culture de voir comment s'y prendre.





## 16. Propositions individuelles et questions

### 16.1. Mme Fidelina Gomes Dias

Mme Fidelina Gomes Dias juge les chuchotements de ses collègues de gauche lors des interventions dérangeants. Les débats doivent être vifs, certes, mais doivent être menés dans une ambiance respectueuse.

### 16.2. M. Knörr

M. Knörr évoque les nouvelles cases de stationnement bleues qui ont été tracées le long du chemin des Deux-communes et dont les habitants sont peu satisfaits. Il s'interroge en particulier sur la case bleue qui a récemment été marquée à la sortie du poste de gendarmerie.

*Il est répondu à M. Knörr que la case bleue de livraison en question a été enlevée.*

### 16.3. M. Houman

M. Houman adresse ses remerciements aux membres du groupe PDC pour leurs cadeaux, en particulier à M. Arpidone. Il remercie également le Président pour ses vœux ainsi que le conseil administratif pour sa collaboration par rapport à la motion EasyVote.

### 16.4. M. Stark

M. Stark remercie lui aussi le groupe PDC pour sa délicate attention ainsi que le président du conseil municipal qui a pris la peine d'écrire une charmante carte personnalisée à chacun des élus. Il souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et un bon début de l'année 2017.

### 16.5. M. Uehlinger, Maire

Au nom du conseil administratif *in corpore*, M. le Maire adresse ses remerciements d'usage aux élus pour leur présence à cette séance du conseil municipal lors de la dernière semaine avant les vacances. Il remercie également les services communaux qui ont travaillé si tard dans l'année pour préparer ladite séance. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous et se réjouit de revoir les élus au début de l'année 2017.

### 16.6. Mme Macchiavelli

La prochaine séance plénière étant prévue pour le mois de février, Mme Macchiavelli informe que le CSSM a approché 3 Chêne Culture pour le festival Antigel et encourage les invités qui ont des enfants à participer.

### 16.7. M. Constantin

M. Constantin relève que deux commissions sont prévues en même temps pour le 21 février.

M. Decrey explique qu'il s'agit d'une erreur qui sera corrigée.



#### 16.8. Mme Tercier

Mme Tercier rejoint M. Constantin, car le 30 mars, une séance de commission sport, police et militaire aura lieu à 18 h 30 alors que la soirée des aînés est prévue à la même date.

M. Kilcher explique que l'agenda est fixé avec les présidents de commission, lesquels n'ont pas considéré comme problématique qu'une commission débute à 18 h 30 et déborde quelque peu sur la soirée des aînés.

M. le Maire ajoute que le conseil administratif propose des dates, tandis que les présidents disposent.

#### 16.9. M. Zaugg, président du conseil municipal

M. le Président rappelle que, selon M. le Maire, une carte souhaitant un bon rétablissement à M. Philippe Guex devait circuler parmi les élus lors de la présente séance. Qu'en est-il ?

M. le Maire répond qu'il ne se serait pas permis de faire circuler une carte, car cette problématique ne concerne pas les magistrats, lesquels, assure-t-il, se préoccupent de l'état de santé de M. Guex. M. le Maire suppose que cette carte devrait être une initiative du président ou éventuellement des membres du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

#### annexes :

- point 6 tableau des boucléments de crédits d'investissements
- point 13 projet de nouveau règlement pour le mérite Thônésien

Le président

La secrétaire intérim

M. Philippe Zaugg

Mme Myriam Matthey-Doret

Libellé du crédit	Date de délibération du Conseil municipal	Montant du crédit voté	Montant total dépensé	Différence
Réorganisation des locaux au rez-de-chaussée de la Mairie	5 février 2013	CHF 390'000.00	CHF 383'329.20	CHF 6'670.80
Projet de vidéosurveillance des sites sensibles de la commune	11 novembre 2014	CHF 121'000.00	CHF 117'117.54	CHF 3'882.46
Acquisition des anciens locaux du Crédit Suisse situés à la rue de Genève	16 septembre 2014	CHF 1'440'000.00	CHF 1'436'058.10	CHF 3'941.90
Remplacement de la 2ème motopompe de la Compagnie des sapeurs pompiers	16 septembre 2014	CHF 50'000.00	CHF 49'929.50	CHF 70.50
Acquisition d'un nouveau véhicule équipé d'un système de chariots	16 septembre 2014	CHF 130'000.00	CHF 132'608.05	CHF - 2'608.05
Ecole du Bois-Des-Arts : réaménagement de la salle polyvalente	16 septembre 2014	CHF 386'000.00	CHF 384'467.45	CHF 1'532.55
Aménagement de la place de Graveson	25 mars 2014	CHF 2'805'000.00	CHF 2'858'505.44	CHF - 53'505.44
Piscine de Thônex - réfection des installations techniques (2016)	8 mars 2016	CHF 93'000.00	CHF 92'347.85	CHF 652.15

(crédit complémentaire à voter)

(crédit complémentaire à voter)

Libellé du crédit	Date de délibération du Conseil municipal	Montant du crédit voté	Montant total dépensé	Différence
CSSM : renouvellement des jeux d'enfants (2015)	31 mars 2015	CHF 29'000.00	CHF 27'939.95	CHF 1'060.05
CSSM : renouvellement de l'éclairage sportif du terrain A	19 juin 2012	CHF 171'000.00	CHF 170'803.13	CHF 196.87
SDF : remplacement des tableaux électriques principaux	26 mars 2013	CHF 200'000.00	CHF 194'691.28	CHF 5'308.72
Route d'Ambilly (à hauteur de la douane) : aménagement d'un nouveau trottoir	24 septembre 2013	CHF 180'000.00	CHF 169'075.30	CHF 10'924.70
Avenue Adrien-Jeandin : modération du trafic et aménagements cyclables	25 mars 2014	CHF 1'365'000.00	CHF 1'544'267.30	CHF - 179'267.30
Crédit d'étude : aménagement de l'avenue Tronchet	28 mars 1995	CHF 163'000.00	CHF 32'405.00	CHF 130'595.00
Ouvrage de rétention des eaux pour la protection du Foron (avant-projet)	15 mai 2012	CHF 14'500.00	CHF 11'372.40	CHF 3'127.60
Etablissement d'un plan général d'évacuation des eaux (PGEE)	16 novembre 2004	CHF 432'000.00	CHF 381'903.50	CHF 50'096.50
Mise en séparatif des collecteurs intercommunaux à la rue Peillonex	16 septembre 2014	CHF 269'250.00	CHF 269'244.75	CHF 5.25

(crédit complémentaire à voter)

Libellé du crédit	Date de délibération du Conseil municipal	Montant du crédit voté	Montant total dépensé	Différence
Réfection d'un collecteur situé à l'avenue Adrien-Jeandin (2015)	30 septembre 2015	CHF 97'000.00	CHF 103'745.50	CHF - 6'745.50
Déchetterie enterrée à l'angle de la route d'Ambilly / chemin de Pierre-à-Bochet	24 septembre 2013	CHF 229'000.00	CHF 206'016.45	CHF 22'983.55
Déchetterie enterrée au chemin des Mésanges (2015)	31 mars 2015	CHF 190'646.10	CHF 159'784.95	CHF 30'861.15
Cimetière : construction d'un funérarium	5 février 2013	CHF 1'161'300.00	CHF 1'120'126.32	CHF 41'173.68
Acquisition de la parcelle 6392 au lieu dit "Les Tattes"	11 novembre 2014	CHF 250'000.00	CHF 48'646.10	CHF 201'353.90
Parcelles 3095 et 3096 sises au 4, chemin Miribel	26 mars 2013	CHF 2'150'000.00	CHF 2'049'170.80	CHF 100'829.20
Immeubles locatifs A.-Jeandin : rénovation et assainissement des façades	11 mai 2010	CHF 1'500'000.00	CHF 1'115'523.59	CHF 384'476.41
Immeubles locatifs Edouard-Olivet : remplacement des vitrages	16 septembre 2014	CHF 256'000.00	CHF 190'125.20	CHF 65'874.80
Transfert du PA au PF de l'ancienne école de Fossard (parcelle No 5197)	31 mars 2015	CHF 1.00	CHF 1.00	CHF -
Dotation 2015 à la Fondation communale pour le logement	16 décembre 2014	CHF 500'000.00	CHF 500'000.00	CHF -

Règlement d'attribution du Mérite thônésien adopté par le conseil municipal

le 26 juin 1989, ~~modifié le...~~

Le "Mérite thônésien" ~~sera est~~ décerné, ~~en principe chaque année sur proposition individuelle ou collective~~, pour autant que le dévouement, l'action, le rayonnement particulier du ou des bénéficiaires soient reconnus.

Le Bureau du Conseil municipal, composé d'un membre par parti représenté au Conseil municipal de Thônex, est seul juge et désigne le (les) lauréat(s) ~~à la majorité absolue des membres présents~~.

#### Conditions d'obtention

Pour devenir titulaire du Mérite à titre individuel ou collectif, il faut être domicilié à / ou originaire de Thônex, ou avoir entretenu un lien particulier avec la Commune.

En aucun cas, ce Mérite ne pourra être attribué à un Conseiller administratif ou municipal ou à un fonctionnaire de la Mairie en activité.

#### Propositions des candidatures

Les candidatures peuvent être présentées en tout temps et sont analysées ~~Chaque année~~ en automne, ~~par~~ la commission ad hoc (Bureau du Conseil municipal), réunie à huis clos. Elle désigne le(s) récipiendaire(s) en fonction de ses informations, ~~et~~ de ses investigations. ~~et/ou des propositions qui lui sont parvenues.~~

#### Remise du Mérite

Elle aura lieu au début de ~~chaque~~ l'année suivante à la date choisie par le Conseil administratif, en principe lors de l'apéritif des sociétés locales et par le Maire de la Commune.

Sauf cas de force majeure, les lauréats devront se présenter personnellement à la cérémonie pour recevoir leur Mérite.